

SCI CENNA

PV d'assemblée générale extraordinaire

Société civile immobilière

au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 99 avenue Achille Peretti – 92200 Neuilly sur Seine

RCS 108 430 547 Nanterre

Date : le 17/08/2026

Lieu : au siège,

Président de séance : Monsieur EKIMA NDEMBA Frédéric, Mandengue, Mickael

Présents ou représentés

- Monsieur EKIMA NDEMBA Jean-Baptiste, Priso détenteur de 50 parts
- Monsieur EKIMA NDEMBA Frédéric, Mandengue, Mickael détenteur de 50 parts
- Monsieur EKIMA NDEMBA Alexandre, Armand

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour

1. Agrément de l'entrée d'un nouvel associé

1 – Agrément du nouvel associé

Le Président de séance expose que :

Monsieur EKIMA NDEMBA Jean-Baptiste, Priso souhaite céder 10 parts sociales à

Monsieur EKIMA NDEMBA Alexandre, Armand, né le 27/08/1962, demeurant 55 place Jean Dominique Cassini – 13100 Aix en Provence.

La demande d'agrément a été communiquée aux associés conformément aux statuts.

Vote

Après discussion, l'assemblée procède au vote dont le résultat est le suivant

- Pour : 2 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Décision

L'assemblée agréée l'entrée de Monsieur EKIMA NDEMBA Alexandre, Armand en qualité d'associé de la SCI.

En conséquence, la cession de parts pourra être réalisée, et le cessionnaire sera inscrit sur la liste des associés dès signature de l'acte de cession.

Clôture de séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Les associés présents

<u>M. EKIMA NDEMBA Jean-Baptiste, Priso</u>	
<u>Président de séance</u> <u>M. EKIMA NDEMBA Frédéric, Mandengue, Mickael</u>	
<u>M. EKIMA NDEMBA Alexandre Armand</u>	